

AVIS PUBLIC

Avis est par la présente donné, par la soussignée, secrétaire-trésorière / directrice générale de la Municipalité de Sainte-Julienne, QUE :

Lors de la séance du conseil qui se déroulera le 9 mars 2020 à 20h00 à l'hôtel de ville, situé au 2450, rue Victoria, le conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne prendra connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme concernant une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

Futur 1581 - 1587 chemin du Gouvernement (lot 6 321 979)

Objet de la demande 2020-0012:

La présente demande vise l'obtention d'une dérogation mineure afin d'autoriser la construction d'un immeuble multifamilial comportant 4 unités de logement ayant une largeur de façade de 9.6 mètres alors que le règlement de zonage n° 377, tel qu'amendé subséquentement, exige une largeur de façade minimale de 15 mètres. La présente demande vise également à autoriser la construction sur un lot ayant une largeur sur rue de 15.48 mètres alors que le règlement de lotissement n° 378, tel qu'amendé subséquentement, exige une largeur minimale de 20 mètres.

Toute personne intéressée peut se faire entendre devant le conseil municipal concernant cette demande au lieu et heure indiqués ci-haut.

FAIT À SAINTE-JULIENNE, ce 20 février 2020.


France Landry

Secrétaire-trésorière / directrice générale